

Attribution de temps

Un des ses rôles consiste à s'assurer que la Chambre puisse fonctionner. Cela ne signifie pas qu'elle y joue un rôle quelconque en aidant le gouvernement à gérer son programme parlementaire.

Je ne sais pas si le Président m'écoute, mais je continue. Il a dit ensuite:

Je le répète, elle n'a pas pour rôle d'aider le gouvernement à gérer son programme.

Une voix: C'est ce qu'il vient de faire.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Un député dit que c'est ce que le Président vient de faire. Ce qui paraît louche, c'est que Votre Honneur a sorti de sa manche une décision rendue par un autre Président, ce qui ne s'est jamais fait auparavant. Après nous avoir fait la promesse que je viens de lire... et comme je ne sais pas si Votre Honneur m'écoute, je vais la relire... vous avez dit, monsieur le Président, que le rôle du Président consiste à s'assurer que la Chambre puisse fonctionner et vous avez ajouté ceci:

Cela ne signifie pas qu'elle y joue un rôle quelconque en aidant le gouvernement à gérer son programme parlementaire.

Je n'oserais pas affirmer que c'est ce que vous essayez de faire, monsieur le Président, mais en tout cas ça y ressemble fort. Comme nous vous respectons depuis votre entrée en fonctions, c'est probablement la première fois que l'opposition officielle pourrait désapprouver une de vos décisions.

Je voudrais que la présidence réfléchisse à ce que je viens de dire. Entre temps, mes collègues et moi n'assisterons pas, en signe de protestation, à la réception que Votre Honneur donne à la fin de la journée.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, ce que nous avons entendu de la part des députés d'en face est en effet bien regrettable. J'en ai entendu contester, sinon directement, du moins indirectement la décision de la présidence. Le député qui vient d'intervenir a dit qu'en 19 ans à la Chambre il ne peut se rappeler avoir vu pareille chose. Ces députés ont la mémoire courte, monsieur le Président, car je me rappelle très clairement qu'à l'époque du débat sur la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, mieux connu sous le nom de débat sur l'Accord du Pas du Nid-de-Corbeau, nous nous étions engagés dans le même genre de manoeuvres. Je me suis disputé un peu avec le Président de l'époque parce que j'essayais d'obtenir la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Nystrom: Amusez-vous bien, Don.

M. Young: Vous pouvez avoir tout le bazar, Don. Discutez-en vous-mêmes.

M. Mazankowski: Le ministre, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy)...

M. Keeper: Déclenchez des élections.

M. Mazankowski: ... a obtenu la parole du Président, a proposé la motion et a fait un discours.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Je suis particulièrement indigné, monsieur le Président, d'entendre des députés d'en face dire que l'affaire était arrangée. S'il y avait quelque chose d'arrangé, cela tenait clairement aux agissements des députés d'en face qui se déplaçaient pendant qu'on procédait au vote, cherchant délibérément à perturber le processus normal du vote de manière à pouvoir demander la parole par la suite pour soulever la question de privilège. En fait, deux députés libéraux se sont promenés très librement, et il était bien évident qu'ils le faisaient intentionnellement, car il s'agissait de députés bien expérimentés qui siègent ici depuis longtemps.

Le député de Comox—Powell River (M. Skelly) est arrivé plus tard de propos délibéré. C'était pour créer une occasion d'invoquer le Règlement, de se livrer à d'autres tactiques dilatoires fantaisistes qui entravent en réalité le bon fonctionnement de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Il est évident, monsieur le Président, que les députés d'en face ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux. Ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre. Aujourd'hui, l'opposition a fait une tentative évidente et délibérée pour entraver le bon déroulement de nos délibérations.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Pour faciliter les choses à la présidence, dans cette affaire particulièrement délicate, je demande à tous les députés de s'abstenir de faire des remarques s'ils ne sont pas prêts à demander la parole pour proposer une motion par l'entremise de la présidence.

Premièrement, j'ai écouté les critiques que certains députés adressent à la présidence depuis quelques minutes. Ce sont des députés respectés pour lesquels j'ai la plus haute estime. J'examinerai bien entendu ces critiques dans l'espoir qu'en temps voulu, les choses se calmeront un peu. Cependant, il arrive souvent que des questions très controversées déchaînent les passions à la Chambre. Par conséquent, il n'est jamais exclu que le Président se trouve pris entre deux feux. Je n'ai pas l'impression d'être vraiment différent des autres Présidents, sachant que ce qui arrive aux autres peut très bien m'arriver également. J'espère que ce ne sera pas le cas la plupart du temps.

● (1620)

Ce qui a irrité certains députés et leur a donné l'impression que l'on ne respectait pas les usages de la Chambre, c'est la question de savoir si oui ou non la présidence aurait dû donner la parole au ministre. Le député de Burnaby (M. Robinson) a dit que le ministre ne pouvait pas présenter cette motion à l'appel des «Motions», et qu'il aurait dû le faire au moment des «Avis de motions émanant du gouvernement». Depuis 1971 au moins les motions d'attribution de temps sont proposées à l'appel des motions, d'après mes renseignements, et cela n'est donc pas nouveau.